

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 février 2023

RELATIF À L'ACCÉLÉRATION DES PROCÉDURES LIÉES À LA CONSTRUCTION DE
NOUVELLES INSTALLATIONS NUCLÉAIRES ET AU FONCTIONNEMENT DES
INSTALLATIONS EXISTANTES - (N° 762)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CE457

présenté par

Mme Pic, Mme Battistel, M. Leseul, M. Delautrette, Mme Jourdan et les membres du groupe
Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe Nupes)

ARTICLE 1ER B

Après l'alinéa 8, insérer l'alinéa suivant :

« 5° *quinquies* De favoriser la réutilisation des combustibles usés et leur retraitement dans une
logique de cycle du combustible nucléaire fermé ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à poser le principe de la réutilisation des combustibles et leur retraitement dans une logique de cycle du combustible nucléaire fermé.

Le traitement des combustibles usés et le recyclage des matières extraites doivent faire l'objet d'une stratégie nationale. Cette stratégie permettra d'économiser des ressources naturelles et de réduire les quantités de déchets à stocker.

Aujourd'hui, le traitement du combustible usé se formalise de la façon suivante :

- 4 % de produits de fission, lesquels ne sont pas recyclables et sont stockés à La Hague en attendant l'enfouissement (ce sont les déchets HA évoqués ci-dessus).
- 1 % de plutonium qui, mélangé à de l'uranium appauvri, permet de produire le combustible MOX réutilisé dans une partie de nos centrales françaises (ce qui représente environ 10 % du combustible consommé).
- 95 % d'uranium de retraitement qui a un besoin d'être converti puis enrichi pour être réutilisé.

L'objectif pour l'avenir doit être de travailler sur l'uranium de retraitement afin d'améliorer le taux de réemploi dans le cadre de la stratégie de cycle du combustible fermé.